



3^e Régiment étranger d'infanterie

Quartier Commandant FORGET,
97310 Kourou, Guyane française

3REI@intradef.gouv.fr

REDACTEUR :

LTN Olivier Kutnjem Kutnjem
Chef de la 1^{ère} section de la 3^e compagnie

TUTEUR:

CNE Vianney Bauchet

LA COOPÉRATION MILITAIRE TRANS- FRONTALIÈRE FRANCO-BRÉSILIENNE : QUEL AVENIR ?

Rédacteur : LTN Olivier Kutnjem Kutnjem
Formation d'appartenance : 3^e Régiment étranger d'infanterie
Mission de longue durée : 2017-2020

FICHE DE SYNTHÈSE

Objet : LA COOPÉRATION MILITAIRE TRANSFRONTALIÈRE FRANCO-BRÉSILIENNE : QUEL AVENIR ?

Introduction :

La France et le Brésil partagent la plus longue frontière terrestre française (730,4 kms), ce qui les amène à affronter des défis communs et les pousse à coopérer fortement depuis de nombreuses années. Dans certains domaines, comme la lutte contre l'orpaillage illégal ou l'immigration illégale, la France fait face à des défis colossaux et cela amène à se demander où en est concrètement la coopération militaire transfrontalière entre les deux pays.

Entre enjeux communs, enjeux divergents et points d'achoppement, la coopération militaire transfrontalière franco-brésilienne affiche une bonne image, certes perfectible sur le plan opérationnel, mais avec de grandes perspectives compte tenu notamment des enjeux stratégiques entre les deux pays.

Les deux pays doivent faire face à de nombreux enjeux communs, tenir compte de leurs propres enjeux nationaux, et s'entendre malgré des points de discorde. Sur le plan militaire, cette coopération transfrontalière est cordiale et dynamique, mais son impact sur les défis auxquels doit faire face la Guyane est limité. Des pistes d'améliorations existent, et peuvent contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle de la coopération.

I. Première partie :

Entre enjeux communs, divergents et quelques fois opposés

La souveraineté et la protection du territoire sont des enjeux communs dans cette région amazonienne difficile d'accès. Chacune des armées détient une expertise notamment logistique permettant un soutien au plus profond dans la jungle. Pour la France comme pour le Brésil, cette zone amazonienne est éloignée des centres de décision et dépend économiquement des pouvoirs centraux. Le besoin de dynamiser une économie sous-régionale entre les deux voisins pour pallier en partie cet isolement motive une coopération économique entre la Guyane et l'Amapa¹. Couverts de forêt à près de 90%, les territoires des deux côtés de la frontière ont une faune et une flore sensiblement identiques et il existe une volonté commune de coopération pour les protéger.

Enjeux français : immigration et insécurité

Sur sa frontière avec le Brésil, la France doit lutter contre l'immigration illégale. Un quart de la population vivant en Guyane est brésilien. L'orpaillage illégal est un fléau dévastateur pour la Guyane sur tous les plans : économique, écologique, et migratoire. 90% des 8000 à 10000 orpailleurs clandestins en Guyane sont des Brésiliens. Les eaux guyanaises font l'objet de convoitise et de pillage de la part des pays voisins, qui ont épuisé leurs propres ressources par la surpêche.

Enjeux brésiliens : entre méfiance et opportunisme

La frontière brésilienne avec la France est centenaire, et a été délimitée après un différend : *le contesté franco-brésilien*. Cette situation assez récente rend le Brésil très sensible à toute tentative d'ingérence en région amazonienne car sa défense constitue un enjeu stratégique majeur.

Toutefois, le Brésil entend tirer profit de sa seule frontière d'émigration et surtout de sa seule frontière avec l'Union européenne.

II. Deuxième partie :

La coopération militaire transfrontalière se porte bien et est animée régulièrement, malgré des résultats opérationnels limités.

Sur le plan opérationnel, de nombreuses missions conjointes donnent des résultats satisfaisants. De plus, de nombreux échanges ont lieu sur le plan technique avec les différentes formations réciproques, mais aussi sur le plan protocolaire avec les diverses représentations mutuelles aux cérémonies militaires officielles.

Cependant, l'effet de la coopération tactique est limité sur les résultats globaux de la lutte contre les infractions transfrontalières. On comprend facilement qu'il n'est pas dans l'intérêt du partenaire brésilien de s'investir davantage dans ce domaine, même s'il reste globalement favorable aux diverses initiatives françaises.

III. Troisième partie :

Il existe de nombreuses pistes de développement de cette coopération militaire transfrontalière, notamment dans le but d'en optimiser l'efficacité opérationnelle.

Des opérations plus fréquentes, quelquefois inopinées, beaucoup plus visibles, et menées sur des zones d'actions plus variées, pourraient contribuer à surprendre, à dissuader et à désorganiser davantage l'adversaire. Élargir les prérogatives judiciaires des chefs de détachements autonomes en forêt pourrait permettre d'accroître l'autonomie et l'efficacité des FAG.

De même, un officier de liaison français dans un État-major brésilien pourrait permettre de mieux comprendre les modes d'action des forces armées brésiliennes et de partager davantage de renseignements. Des observateurs d'une partie dans des opérations nationales pourraient, surtout pour la France, permettre d'avoir un impact psychologique chez les orpailleurs clandestins brésiliens agissant sur notre territoire en luttant contre le sentiment d'impunité.

Conclusion :

La coopération militaire franco-brésilienne affiche une bonne image, certes améliorable sur le plan opérationnel, mais avec de grandes perspectives compte tenu notamment des enjeux stratégiques entre les deux pays. Les enjeux à la frontière franco-brésilienne dépassent en effet les enjeux propres à chacune des nations et s'inscrivent dans les relations entre deux blocs continentaux que sont l'Union européenne et le Mercosur.

Ce travail s'est attaché à démontrer qu'il existe des marges de manoeuvre que les Forces Armées en Guyane pourraient exploiter afin de contribuer davantage à cette coopération aux enjeux stratégiques. Une bonne partie de ces pistes peut être suivie avec les moyens existants en allant en avant, toujours en avant.

INTRODUCTION

Le président de la république Emmanuel Macron, dans son discours du 28 octobre 2017, tout en reconnaissant l'efficacité de l'opération Harpie² dans la lutte contre l'orpaillage illégal, a fait état d'une certaine routinisation : « *Mais Harpie aura bientôt 10 ans et au bout de 10 ans, des habitudes sont prises et parfois on s'installe dans une routine. C'est pourquoi il nous a paru indispensable de renouveler profondément cet exercice et de le repenser. J'ai donc demandé [...] de me faire des propositions concrètes d'ici à la fin de l'année pour lancer – dès le début de l'année prochaine – une nouvelle génération et organisation de la lutte contre l'orpaillage clandestin* »³. Toujours dans le même discours, le président de la république évoque de nombreuses pistes de solutions parmi lesquelles la question de l'amplification de la coopération régionale, afin de mieux lutter contre l'arrivée des hommes et du matériel provenant majoritairement des pays limitrophes.

À la frontière avec le Brésil, cette coopération militaire régionale a été développée dans le cadre des accords de coopération franco-brésilienne de 1996.⁴ La France partage avec le Brésil une frontière longue de 730,4 kms, dont 303,2 kms de frontière terrestre et 427,2 kms de frontière fluviale : l'Oyapock⁵. C'est la plus longue frontière de la France, mais l'une des deux plus courtes du Brésil. L'espace transfrontalier franco-brésilien est un modèle unique de frontière, hybride et complexe, entre mise en marge et mise en interface.⁶ Le fleuve frontière est un axe de circulation pour les populations riveraines, canalisant les activités des hommes des deux côtés, dans ce qu'on peut appeler une poche transfrontalière. Mais ce fleuve est aussi une frontière politique pour la France et le Brésil, marquant un écart de niveau de vie important entre Guyane française et nord du Brésil, Amapá notamment. Cet écart renvoie au rattachement institutionnel, politique et économique de la première au continent européen et du second au continent sud-américain. C'est donc un prolongement discontinu et même contradictoire entre une poche où la vie fait abstraction des délimitations politiques, deux ensembles régionaux en marge géographique de leurs pôles décisionnels et qui souhaitent pallier leurs isolements respectifs en se rapprochant mutuellement, et enfin deux espaces nationaux et même supranationaux dont les différences de standards et normes mettent à mal les équilibres régionaux et transfrontaliers.

Dans ce contexte particulier, le difficile contrôle de cette frontière est un enjeu colossal pour la France à plusieurs égards. Le 3^e REI⁷, qui possède deux bases opérationnelles avancées le long de l'Oyapock, et le 34^e BIS⁸, qui possède une compagnie ainsi qu'un détachement sur la même frontière, coopèrent régulièrement pour faire face aux enjeux communs des deux régions le long de la frontière.

² L'opération Harpie est une opération interministérielle française réalisée en Guyane depuis le mois de février 2008, menée conjointement par les forces de gendarmerie et les forces armées en Guyane pour lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane.

³ Extrait discours Emmanuel MACRON en Guyane le 28 oct. 2017.

⁴ Décret n° 97-764 du 15 juillet 1997 portant publication de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 28 mai 1996

⁵ L'Oyapock, anciennement Wiapoco en néerlandais, et en portugais Oiapoque, est un fleuve qui marque la frontière entre le Brésil et la France en Guyane

⁶ Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, *La frontière franco-brésilienne (Guyane-Amapá), un modèle hybride entre mise en marge et mise en interface*, Confins (Revue franco-brésilienne de géographie), N° 2013 | 17.

⁷ 3^e Régiment étranger d'Infanterie

⁸ 34^e Bataillon d'infanterie de la Selva.

Ceci sous-entend que les deux parties conduisent sur le plan militaire, dans l'espace transfrontalier mais aussi dans la région, des actions communes et des échanges de façon non conflictuelle ou non concurrentielle. Ceci en cherchant les modalités appropriées pour analyser ensemble et de façon partagée les situations afin de parvenir à des fins communes ou acceptables par tous. Cependant, dans le jeu de la coopération, il y a des enjeux propres à prendre en compte pour chacune des parties. Ces derniers sont par définition divergents et peuvent, dans certains cas, être conflictuels. Il s'agit donc de définir les enjeux communs qui font l'objet de la coopération militaire transfrontalière entre la France et le Brésil, mais aussi d'identifier les enjeux propres à chacun des deux pays afin, en les analysant, d'en évaluer l'efficacité mais aussi les perspectives.

Se rapportant à un enjeu qui est au cœur de la coopération militaire régionale : la lutte contre l'exploitation aurifère illégale, un constat s'impose : le dispositif Harpie renforcé a été lancé en 2018, censé permettre d'amorcer véritablement la décrue du nombre de sites d'orpaillages en Guyane. Par ailleurs, on sait que la plupart des orpailleurs clandestins sont Brésiliens⁹. De plus, une bonne partie de la logistique servant l'orpaillage illégal vient également de ce côté de la frontière. Il peut donc être légitime de se demander où en est la coopération militaire transfrontalière entre la France et le Brésil et, en corollaire, compte tenu de la stagnation des résultats globaux de la lutte contre l'orpaillage illégal¹⁰, quelle en est la portée.

Faisant face aux enjeux communs des deux pays et malgré les enjeux propres de chacune des parties, la coopération militaire transfrontalière franco-brésilienne affiche une bonne image, certes améliorable sur le plan opérationnel, mais avec de grandes perspectives compte tenu notamment des enjeux stratégiques entre les deux pays.

Afin d'étayer ce propos, ce mémoire va essayer de dresser un panorama de la coopération générale puis militaire entre la France et le Brésil pour y situer la coopération transfrontalière. À cet effet, il va tout d'abord s'intéresser, d'une façon générale, aux différents enjeux de la coopération régionale mais aussi nationale entre les deux pays : les enjeux convergents des deux parties, les enjeux propres à chaque partie, ainsi que des enjeux opposés. Ensuite, en analysant l'état actuel de la coopération militaire à plusieurs échelons (stratégique, opératif, tactique), il va essayer de resituer la coopération transfrontalière. Enfin, en mettant en relief les points de satisfaction, ainsi que des points qui pourraient faire l'objet d'une discussion, il proposera des pistes de réflexion pour optimiser la prise en compte des enjeux dont doit tenir compte la France, tout en préservant une bonne cordialité.

⁹ <https://www.ledauphine.com/france-monde/2019/07/18/guyane-les-ravages-de-l-orpaillage-illegal>

¹⁰ <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/securite-bilan-tres-contraste-prefet-797499.html>

1. ENJEUX COMMUNS ET PROPRES

Les accords de coopération militaire sont négociés et signés par les autorités civiles, qui tiennent compte des enjeux militaires de la coopération, mais qui doivent les inscrire dans un cadre plus large, tenant également compte de différents domaines de la coopération et de leurs enjeux. En particulier, il faut une cohérence intergouvernementale des enjeux de la coopération. De même, cette coopération régionale qui tient essentiellement compte des enjeux régionaux, s'inscrit dans un cadre national afin d'éviter des conflits intestins et préserver la cohérence et la cohésion d'ensemble. C'est pourquoi il est nécessaire, avant de se focaliser sur l'aspect militaire transfrontalier de la coopération, de dresser l'ensemble des enjeux fondant cette coopération franco-brésilienne.

1.1. Des enjeux communs de coopération

1.1.1. Affirmer la souveraineté et assurer la protection nationale

Les FAG¹¹ exercent des missions de soutien de l'action de l'État et contribuent aux missions de souveraineté. À ce titre, elles garantissent la protection du territoire national, contribuent au maintien de la sécurité dans la zone de responsabilité permanente unique Caraïbes (ZRP) et participent à la préservation des intérêts de la France notamment via la sécurisation du centre spatial guyanais (opération Titan)¹².

Principal point d'appui du théâtre « Caraïbe » avec les FAA¹³, les FAG sont plus particulièrement engagées dans la lutte contre les trafics illégaux, la pêche illégale, le pillage des richesses halieutiques (qui concerne principalement la marine nationale) et l'orpaillage clandestin (opération Harpie). Le cas échéant, elles sont en mesure de conduire, d'appuyer ou de participer à un déploiement opérationnel dans la zone considérée (exercice multinational, opération de secours d'urgence, intervention en cas de catastrophe naturelle, etc.)¹⁴.

Le commandement militaire du nord (CMN) des forces armées brésiliennes est l'un des six commandements militaires de l'armée brésilienne, et son périmètre de compétences s'étend entre les États de l'Amapa, du Para, du Maranhão et une partie du Tocantins. Il est composé de trois brigades : la 2^e BIS¹⁵, la 22^e BIS et le 24^e BIS. La totalité de la frontière du Brésil avec la Guyane rentre dans la zone de responsabilité de la 22^e BIS à Macapa.

Les forces armées brésiliennes sont souvent la seule représentation de l'État dans de nombreuses régions de l'Amazonie. Elles constituent les forces de présence et de souveraineté dans ces parties du territoire. Elles ont en outre pour mission d'assurer les pouvoirs constitutionnels, d'assurer la loi et l'ordre public, de défendre la patrie, mais aussi d'exécuter des missions complémentaires telles que les actions civiques et sociales là où il n'y a aucune autre représentation de l'État (santé, éducation, hygiène...)¹⁶

¹¹ Forces Armées en Guyane

¹² L'Opération Titan est le nom donné (en 2008), par le général Carpentier, commandant en chef des Forces armées en Guyane aux opérations de protection externe du Centre spatial guyanais de Kourou.

¹³ Forces Armées aux Antilles

¹⁴ <https://www.defense.gouv.fr/operations/prepositionnees/forces-de-souverainete/guyane/dossier/les-forces-armees-en-guyane>

¹⁵ BIS = Brigade d'infanterie de la Selva (au féminin), et Bataillon d'Infanterie de la Selva (au masculin).

¹⁶ Entretien avec « *Oficial De Ligacao Do Exercito Nas Forcas Armandas Na Guiana Francesa* » (Officier de liaison de l'armée dans les forces armées en Guyane française)

1.1.2. Enjeux économiques

La Guyane et l'État d'Amapa sont deux territoires qui présentent certaines similitudes économiques. Géographiquement loin des centres de décision, et relativement enclavés, ils sont encore économiquement très dépendants des pouvoirs centraux. Le besoin de dynamiser une économie sous-régionale entre les deux voisins pour pallier en partie cet isolement motive une coopération économique entre la Guyane et l'Amapa.

La Guyane et l'Amapa subissent un triple enclavement : enclavement (ou plutôt un éloignement) par rapport à la métropole pour l'une et par rapport aux États frontaliers pour l'autre, par rapport au pouvoir central (la métropole pour la Guyane, l'État fédéral à Brasilia pour l'Amapa), et une circulation intérieure compliquée.

Les deux frontières principales de la Guyane sont en grande partie matérialisées par des fleuves : le Maroni¹⁷ à l'ouest qui marque la frontière avec le Suriname, l'Oyapock à l'est, côté Brésil. Malgré la forte portée symbolique, le pont construit sur ce dernier n'ouvre que très peu les échanges économiques entre les deux pays, en raison d'une différenciation des conditions de passage. Par ailleurs, la Guyane est située à 7000 km de Paris, et les liaisons aériennes avec la métropole ou les autres DOM, soumis à une faible concurrence, sont onéreuses. De plus, les liaisons aériennes entre la Guyane et ses voisins immédiats sont peu développées. À l'intérieur même de la Guyane, l'isolement de certaines communes et la faiblesse des infrastructures complexifient les échanges.

En Amapa, l'aéroport de Macapa est doté d'une capacité d'accueil moyenne. La circulation routière sur les 600 kms séparant Macapa¹⁸ d'Oiapoque¹⁹ est rendue délicate par la vétusté de la route. En effet, la route fédérale BR 156 reliant ces deux localités est en cours de réfection et il reste encore 110 kms à bitumer. Et surtout, l'État de l'Amapá n'est pas relié par la route au reste du Brésil. En effet, sa capitale, Macapa, est bordée par l'estuaire de l'Amazone qui atteint, près de la mer, plus de 300 km de largeur, rendant le transport routier entre Macapa et Belém impossible. En raison de la barrière naturelle amazonienne (bassin et forêt), l'Amapa est un État enclavé par rapport au reste du pays.

La Guyane et l'Amapa ont un potentiel touristique commun très important : surface forestière préservée, culture amérindienne, folklore (le carnaval par exemple), pêche et sports d'eau, variété des écosystèmes, plages, tourisme vert. De plus, la Guyane peut compter sur son patrimoine scientifique : le centre spatial guyanais et les réserves naturelles, et historique : camp de la transplantation, îles du Salut...

Cependant, ce secteur présente encore un indice de développement faible. Il ne représentait en 2010 que 2,1% du PIB en Amapa²⁰ et 1,6% en Guyane. Le tourisme en Guyane fait face à la difficulté d'attirer des touristes de détente et découverte, qui restent minoritaires par rapport au tourisme d'affaires et aux visites affinitaires.

Par ailleurs, l'Amapa semble rencontrer le même problème que la Guyane, ne véhiculant pas l'image d'une destination "détente et découverte". En effet, selon une enquête du Secrétariat du

¹⁷ Le Maroni est un fleuve bordant l'Ouest de la Guyane et qui constitue une bonne partie de sa frontière avec le Suriname

¹⁸ Macapa est la ville capitale de la région d'Amapa au Brésil

¹⁹ Oiapoque est la ville brésilienne située à la frontière avec la France sur le fleuve du même nom. Elle est (presqu'en vis-à-vis avec Saint-Georges de l'Oyapock.

²⁰ Source : *Departamento de Pesquisas e Escudos economicos* (Département de recherche et d'études économiques).

Tourisme en Amapá, portant sur la clientèle hôtelière de Macapá et datant de juin 2010, seulement 7,8 % des visiteurs étaient présents pour leur loisir (les autres invoquant principalement des raisons professionnelles).

L'essor du tourisme de découverte est donc pour la Guyane, mais aussi pour l'Amapa, une des priorités aujourd'hui.

Le développement des infrastructures de transport, et plus globalement l'équipement du territoire, est un enjeu clé pour les deux régions, car il pourrait permettre :

- la mise en place d'échanges économiques plus intenses (commerce extérieur entre la Guyane et le Brésil pour des produits agricoles, le bois entre autres) ;
- l'intensification du tourisme ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la diminution de leurs charges de transport ;
- l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages grâce à une baisse du coût du transport, notamment les ménages guyanais, pour lesquels les déplacements vers le reste de la France, et à l'intérieur de la Guyane même, sont très onéreux.

1.1.3. Enjeux environnementaux

La Guyane comme l'Amapa font partie du plateau des Guyanes et ont sensiblement la même faune et flore : la forêt amazonienne, qui est une des cinq forêts "primaires" mondiales, recouvre près de 90% du territoire guyanais, contre plus de 75% pour le territoire de l'Amapa.

Cinq écosystèmes cohabitent dans les deux régions: des forêts inondées, des forêts de terre ferme, des mangroves, des prairies inondables et des savanes. Cela confère à la Guyane (et par extension à l'Europe) et à l'Amapa une responsabilité particulière vis-à-vis de la protection d'un vaste massif forestier amazonien peu altéré, doté d'une biodiversité équatoriale exceptionnelle (faune, flore, minerais, hydro systèmes, etc.).

Le programme Oyapock Nature intéresse la bande frontalière Guyane Brésil, à l'estuaire du fleuve Oyapock, comprenant ainsi une partie des communes de Saint-Georges-de-l'Oyapock et Ouanary²¹ sur la rive guyanaise ; Oiapoque et Calçoene²² sur la rive brésilienne.

Il découle de l'accord de coopération international signé le 21 Juin 2008 entre Parc National Brésilien de Cap Orange et du Parc Naturel Régional de Guyane. Le programme OYANA s'attache au développement intégré et durable de l'estuaire de l'Oyapock en intervenant sur le plan économique, social et environnemental.

1.2. Des enjeux divergents

1.2.1. Enjeux propres à la France

1.2.1.1. Lutte contre immigration

Avec plus du tiers de sa population officielle née à l'étranger, la Guyane est le territoire français où l'impact migratoire est le plus fort, alors même qu'il est en constante augmentation. Plus de 85 % de la population migrante en Guyane est désormais issue de seulement trois États : Surinam, Haïti et Brésil. C'est une immigration essentiellement frontalière. Cela s'explique par le système social français et ses transferts et redistributions qui font de la Guyane un des territoires à plus haut niveau de vie de la région. Cette proximité immédiate de territoires encore marqués par la pauvreté fait

²¹ Petite commune de la Guyane située sur l'estuaire du fleuve Oyapock

²² Ville brésilienne de l'État de l'Amapa, bordant le cours d'eau du même nom.

ainsi des frontières guyanaises une des rares zones de contact terrestre entre Nord et Sud, même si son sous-équipement amène à relativiser cette notion.

Représentant plus d'un tiers de la population totale, cette population est très probablement sous-estimée du fait du nombre important de clandestins. Or la proximité des foyers d'émigration traditionnels ainsi que la porosité des frontières font que la lutte contre l'immigration clandestine s'apparente d'autant plus à un puits sans fond.

Troisième groupe migratoire apparu lui aussi assez récemment, les Brésiliens (24,8%)²³ sont pour la plupart originaires de l'État frontalier de l'Amapá, mais aussi du Pará, autre État amazonien. Les premiers contingents furent recrutés à partir de 1964 pour les besoins du Centre spatial guyanais, et les flux n'ont fait que se pérenniser par la suite. Il s'agit souvent d'une immigration temporaire facilitée par la proximité et les facilités d'accès, mais nombreux sont néanmoins les Brésiliens à se fixer, même si l'actuelle croissance économique les incite assez souvent à rentrer définitivement au pays. Les orpailleurs clandestins sont eux plutôt originaires des États pauvres du Nordeste du Brésil (Maranhão, Ceará). C'est d'ailleurs par le Brésil que passent le plus souvent des populations venues d'autres États partiellement amazoniens comme le Pérou et la Colombie.

La population immigrée vit souvent à l'écart des quartiers d'habitation officiels, dans des quartiers informels parfois mono-ethniques : Susini, Digue Leblond et Matinha à Cayenne, Cogneau-Lamirande à Matoury, Cité Arc en Ciel à Rémire-Montjoly, Les Malgaches à Saint-Laurent, village Saramacca ou encore quartier de l'Anse à Kourou..., amenant à la fois communautarisme et tensions ethniques entre groupes différents, pour des questions de rivalités ou de voisinage. Du fait de cette mauvaise intégration, une grande partie de la délinquance et des trafics lui est attribuée, de même qu'un certain échec scolaire, des maladies et des indicateurs sociodémographiques défavorables. Pourtant, certains emplois manuels indispensables sont effectués très majoritairement par des ressortissants étrangers : construction, travaux qualifiés, pêche...

Cette immigration a également un impact important sur la démographie guyanaise. 56 % des naissances leur sont attribuées, nécessitant la construction continue de nouveaux équipements scolaires ou sanitaires et la création de nouveaux emplois, autant de défis que les élus guyanais ont des difficultés à relever. Elle explique en très grande partie la jeunesse de la population guyanaise, la plus jeune de France en proportion.

Ces indicateurs démographiques de la population étrangère sont dus aussi bien aux traditions du pays d'origine qu'à une certaine marginalisation : forte fécondité, mortalité infantile plus élevée, logements insalubres, maladies endémiques... qui rappelle que la Guyane, région française, se trouve au cœur d'un continent encore largement touché par la pauvreté, à la frontière de régions pauvres voire enclavées (dans le cas de l'Amapá) d'États eux-mêmes considérés en développement, même si le Brésil est désormais la 9^{ème} puissance économique mondiale et pourrait devenir la 6^{ème} d'ici une génération.

Cependant, la fécondité des femmes brésiliennes par exemple est plus élevée en Guyane que dans les États du Nord du Brésil : l'impact des prestations sociales (allocations familiales) n'est pas à négliger, mais elles impliquent pour leurs bénéficiaires une régularisation administrative qui est loin d'être le cas pour une grande partie de la population étrangère.

La lutte contre l'immigration clandestine est ainsi rendue difficile, par la proximité des foyers d'immigration traditionnels, et la porosité des frontières. Alors que la Guyane s'efforce de faire face à cet enjeu qui lui est propre, les pays frontaliers, le Brésil dans notre cas, n'ont au mieux, pas d'intérêt particulier à coopérer dans ce domaine spécifique.

²³ <https://journals.openedition.org/tem/4281>

1.2.1.2. Lutte contre l'orpaillage illégal

L'orpaillage illégal a des conséquences désastreuses du point de vue social, sanitaire, environnemental et économique sur le territoire guyanais. Comme tout phénomène illégal, la mesure précise des impacts est complexe. On peut néanmoins estimer que de l'ordre de 10 tonnes d'or sont produites illégalement sur le territoire guyanais chaque année par 6 000 à 10 000 orpailleurs illégaux.²⁴ Ces activités génèrent leur cortège d'impacts :

- Déforestation d'importantes surfaces de forêt. Lors d'une étude publiée en 2017, il a été évalué qu'en Guyane jusqu'en 2015, près de 12 000 ha de forêt amazonienne avaient disparu en lien avec l'orpaillage illégal.
- Pollution mercurielle chronique lors de l'amalgamation de l'or. Sur la base d'une production illégale estimée à 10 tonnes d'or, de l'ordre de 13 tonnes de mercure seraient annuellement déversées dans les cours d'eau guyanais. Cette contamination a de graves conséquences sanitaires pour les populations de l'intérieur du fait de la bioaccumulation du méthyl mercure le long des chaînes alimentaires. En 2015, 90% des populations du Haut Maroni avaient un taux de mercure supérieur à la norme admise, le phénomène touchant une part non négligeable de femmes enceintes et d'enfants.
- Destruction des cours d'eau et lessivage des sols. En Guyane, jusqu'en 2015, près de 1 800 kms linéaire de cours d'eau ont été détruits. Les matières en suspension libérées par l'activité aurifère non contrôlée entraînent par ailleurs une forte turbidité ainsi que la dissémination de mercure, affecte les écosystèmes aquatiques et les activités humaines associées : consommation d'eau, pêche, baignade, activité touristique, sont fortement perturbés.
- Maintien d'une population en forte précarité sanitaire, sans suivi médical adapté, et potentiellement vectrice de maladies auprès des communautés de l'intérieur. Une récente étude portant spécifiquement sur le milieu de l'orpaillage illégal a montré²⁵ que sur 421 adultes questionnés, 89,3% d'entre eux avaient déjà souffert de paludisme, qu'environ 1/3 souffrait d'hypertension, et que 28% des femmes souffraient d'anémie. La prévalence du VIH/sida est estimée à 1,4% au sein de cette population, dont environ 1/3 des membres n'avait jamais réalisé de test de dépistage.
-

1.2.1.3. La lutte contre la pêche illégale

La pêche est un enjeu essentiel sur le plan environnemental et économique pour l'ensemble du plateau des Guyanes. C'est pourquoi des efforts sont effectués par les autorités compétentes pour développer la collaboration dans la sous-région, et en particulier entre la Guyane et le Brésil.

Cette collaboration est justement l'occasion d'évoquer le problème de la pêche illégale, qui est handicapant pour les professionnels guyanais. Selon l'Ifremer, le tonnage capturé par des étrangers en situation irrégulière serait équivalent à la production officielle guyanaise. Ces étrangers sont attirés par l'abondance des ressources encore présentes en Guyane, alors que les pays voisins sont victimes de la surpêche. Des contrôles et des saisies sont régulièrement effectués sur les navires.

Cette situation justifie la nécessaire coopération franco-brésilienne notamment sur ce volet environnemental (recensement des ressources piscicoles communes au plateau, recherche et gestion des stocks), mais aussi au niveau réglementaire (contrôle de la situation des pêcheurs, mesures de sécurité, rencontres entre les professionnels des deux pays afin de « désescalader » les tensions). Par ailleurs, alors que jusqu'ici les deux parties étaient en concurrence sur le marché d'import-export, avec une offre relativement similaire mais moins coûteuse du côté brésilien, la surexploitation des ressources au Brésil a pour conséquence un équilibre voire une inversion de la

²⁴ https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-06/180613_Rapport_Lutte_orpaillage_illegal_Guyane.pdf

²⁵ https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-06/180613_Rapport_Lutte_orpaillage_illegal_Guyane.pdf (page 5)

tendance. L'offre en Guyane devient peu à peu plus compétitive face au Brésil. De plus en plus de Brésiliens en provenance de l'État d'Amapa, mais aussi du Para (État voisin qui subit également une raréfaction des ressources), achètent leur poisson en Guyane, et plus principalement à Saint-Georges de l'Oyapock. Cependant, pour consolider et pérenniser cette offre, outre une action de la filière guyanaise qui doit se réorganiser et investir, notamment dans la rénovation de sa flotte et la formation de sa main d'œuvre, l'action de coopération pour aligner les standards de pêche afin d'assainir la concurrence, et de répression des pêcheurs illégaux, est déterminante.

1.2.1.4. Lutte contre l'insécurité

L'insécurité en Guyane est une problématique forte pour les pouvoirs publics. La Guyane est la région française qui connaît les niveaux les plus élevés en termes de chiffres d'insécurité.²⁶

La région est le territoire français le plus violent en valeur relative, c'est-à-dire au regard de sa population. Les vols ou tentatives de vols avec violence ou menaces sont beaucoup plus fréquents en Guyane : en moyenne, 4 % de la population de 14 ans ou plus en ont été victimes contre 1 % en métropole selon l'Insee. Le taux de chômage y est très élevé : il tourne autour de 22%, soit plus du double du taux en France métropolitaine. Un tiers des enfants qui entrent dans une classe de CP auront la possibilité de travailler à l'âge adulte. Bon nombre sont ainsi condamnés à devenir des « mules »²⁷. Le nombre de mules ne cesse de croître d'année en année, malgré de nombreuses saisies effectuées régulièrement par les services de sécurité aéroportuaire.

Par ailleurs, les trafics connexes à l'orpaillage illégal sont également source d'insécurité. De nombreuses bandes armées circulent dans la forêt et prennent à partie des sites légaux pour leur voler de l'or. Lors d'une patrouille en forêt, un détachement autonome a croisé le chemin d'un exploitant légal. Le responsable de ce site a dit avoir été visité par une bande armée repartie la semaine d'avant. La bande en question est repartie avec 4kg d'or. Des règlements de compte entre orpailleurs illégaux ne sont pas rares. De même, la prostitution, ainsi que les trafics annexes de drogue et d'armes à feu, augmentent l'insécurité connexe à l'orpaillage illégale.

L'insécurité en Guyane est intimement liée à l'immigration clandestine et aux différents trafics illicites. De nombreux jeunes en situation irrégulière et non scolarisés sont souvent employés soit comme mules, ou alors participent aux cambriolages dans les maisons. Parvenir à contrôler cette immigration contribue déjà à lutter contre l'insécurité. Et le premier niveau de filtrage se trouve à la frontière.

1.2.2. Enjeux propres au Brésil

1.2.2.1. Une frontière nord unique

Seule frontière d'émigration pour le Brésil

Le Brésil possède 17 000 km² de frontières terrestres avec dix pays. La frontière avec la Guyane mesure 730,4 km et représente 4 % de cette façade frontalière. Seule cette frontière est une frontière d'émigration brésilienne. En effet, selon le consulat général du Brésil à Cayenne, la population d'origine brésilienne résidant et/ou travaillant en Guyane représente environ 50 000 personnes. La communauté brésilienne est une des minorités étrangères les plus importantes en Guyane. À titre d'exemple et de comparaison, depuis le début de la crise vénézuélienne en 2017, environ 800 000

²⁶ <http://www.leparisien.fr/societe/crise-en-guyane-les-chiffres-alarmants-de-la-criminalite-27-03-2017-6800301.php>

²⁷ Les mules sont des transporteurs de drogue, souvent par ingestion. Ils traversent ensuite l'océan atlantique pour vendre leur drogue.

Vénézuéliens se sont réfugiés dans l'État du Roraima au Brésil. Le flux d'immigration des neuf pays voisins vers le Brésil est élevé car le Brésil est la puissance régionale du continent sud-américain. Cette émigration est évidemment une aubaine pour les populations brésiliennes de l'Amapa et du Para, et un enjeu pour les pouvoirs publics brésiliens puisque le niveau de vie en Guyane, 3 à 4 fois plus élevé que dans les États du nord brésilien, leur offre de bonnes perspectives.

Seule frontière avec l'Union Européenne

Cette frontière sur le fleuve Oyapock n'est pas qu'une frontière entre deux pays. Elle représente aussi la frontière entre deux blocs continentaux intégrés : l'Union européenne et le Mercosur. Cette frontière est ainsi moins intégrée que les neuf autres frontières terrestres du Brésil. En effet, c'est la seule frontière où la langue française est utilisée et où le pays frontalier est plus riche et plus puissant que le Brésil. Par les normes européennes, c'est aussi la frontière la plus restrictive pour les échanges commerciaux, ce qui ne favorise pas les exportations brésiliennes qui sont un atout majeur de l'économie de ce pays.

1.2.2.2. La Guyane est perçue comme une opportunité de développement pour l'Amapa.

L'État de l'Amapa est le seul État du Brésil à avoir une frontière avec la Guyane. Cette particularité géographique fait que l'Amapa et la Guyane sont directement voisins et donc étroitement liés. L'Amapa est un des 27 États qui constituent l'union fédérale du Brésil regroupant 26 États et le district fédéral. Cet État est un des moins peuplés du Brésil : moins d'un million d'habitant sur 210 millions dans tout le pays, se situant à l'avant-dernier rang du classement des États brésiliens relativement à la démographie. L'Amapa fait aussi partie des États les moins développés du Brésil : 25^e rang en terme de produit intérieur brut (PIB), premier rang en terme de mortalité infantile, 14^e rang en terme d'Indice de Développement Humain. L'Amapa a ainsi des marges importantes pour se développer.

Tirant parti de cette frontière unique avec la France, le gouverneur de l'État d'Amapa a perçu le potentiel de développement que pourrait générer un rapprochement avec la Guyane suite notamment à l'ouverture à la circulation sur le pont de l'Oyapock en 2017. Le gouverneur Waldez Gões souhaite notamment développer l'apprentissage du français dans les écoles publiques de l'État pour favoriser ce rapprochement à long terme.

1.2.2.3. Une économie transfrontalière fluviale informelle et en partie illégale

Si le pont au-dessus de l'Oyapock voit transiter des échanges légaux, le fleuve permet d'échanger des marchandises de manière informelle voire de pratiquer des activités illégales.

Ville d'environ 30 000 habitants, Oiapoque apparaît comme une base d'appui logistique regroupant des personnes menant des activités illégales en Guyane et pouvant s'appuyer sur des ressources propices à ces activités illégales. En effet, des passeurs permettent à une main d'œuvre (garimpeiros masculins et prostitution féminine associée) et des marchandises de ravitailler des sites d'orpaillage illégal en Guyane. Ce ravitaillement se fait par l'aval du fleuve Oyapock pour se diriger vers l'Approuague, Cayenne et Albina. Une route de ravitaillement passe aussi par l'amont vers Ilha-Bella²⁸ et Vila Brasil²⁹ en face de Camopi. Au retour de ces ravitaillements, la main d'œuvre, l'or,

²⁸ Ilha-Bella est un petit village situé sur l'Oyapock, non loin de Camopi, et qui abrite garimpeiros et logistique en transit vers les sites d'orpaillage

des armes et de la drogue sont ramenés vers Oiapoque. En juin 2019, une opération menée par la police fédérale brésilienne à Oiapoque a permis de contrôler puis de fermer une vingtaine de points illégaux de vente d'or dans la ville.

Parmi les nombreux pêcheurs d'Oiapoque et de ses environs, une partie d'entre eux effectue des actions de pêche illégale dans les eaux françaises et écoulent les produits vers Oiapoque et Calçoene, ville plus au sud sur la côte de l'Amapa.

1.3. Des oppositions qui pourraient freiner la coopération

1.3.1. Des frontières à peine centenaires

Le Brésil a délimité ses frontières et affirmé ses droits sur l'Amazonie auprès de ses différents voisins au cours du XIX^e siècle. Concernant les relations avec la France, le désaccord sur la frontière Guyane Brésil a duré tout au long du XIX^e siècle et ce différend portait le nom de "contesté franco-brésilien". C'est un arbitrage réalisé par des diplomates suisses le 1^e décembre 1900 qui a établi la frontière actuelle. Ce jugement suisse donna gain de cause au Brésil et se fonda sur les travaux de plusieurs géographes, dont les plus décisifs sont ceux des Français Élisée Reclus et Henri Coudreau.³⁰

1.3.2. Des réactions vives à toute tentative d'ingérence extérieure

Les autorités brésiliennes ne tolèrent aucune tentative d'ingérence extérieure remettant en cause leur gestion ou souveraineté sur l'Amazonie brésilienne.³¹ Récemment, suite à la recrudescence d'incendies dans la forêt amazonienne à partir de l'été 2019, la communauté internationale a réagi collectivement, demandant au Brésil de lutter plus efficacement contre cette déforestation par le feu. Ces attitudes ont été jugées hostiles par les autorités brésiliennes qui ont accusé certains acteurs internationaux (gouvernements et organisations non-gouvernementales) de vouloir remettre en cause la souveraineté brésilienne sur le territoire amazonien. L'épisode politico-médiatique confrontant les présidents français et brésilien sur ces sujets illustre l'hyper-sensibilité des autorités brésiliennes sur les questions de souveraineté sur l'Amazonie. Le Brésil craint que des acteurs internationaux militent pour qu'une partie de l'Amazonie soit régie par une institution internationale afin de protéger cet espace naturel qui apparaît comme une ressource mondiale à préserver. Cette peur ancienne et encore très actuelle engendre des réactions très vives et immédiates de toutes les autorités brésiliennes pour défendre la souveraineté brésilienne sur l'Amazonie nationale.

1.3.3. Une perception stratégique qui vise à défendre l'Amazonie

Des scénarii brésiliens ont désigné la France comme menace stratégique en 2039. Le 7 février 2020, le quotidien *Folha de Sao Paulo*, journal de référence au Brésil, a publié un article qui a fait grand bruit. Le quotidien a révélé que l'École Supérieure de Guerre des Forces Armées Brésiliennes avait composé des scénarii sur les enjeux de défense pour les trente ans à venir soit à l'horizon 2039.

²⁹ Vila Brasil est un village brésilien, en vis-à-vis avec Camopi le long du fleuve frontière Oyapock

³⁰ https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2011_num_98_372_4577

³¹ https://www.researchgate.net/publication/32227547_Presence_des_forces_armees_et_question_de_la_souverainete_en_Amazonie_bresilienne

Dans cette revue stratégique réalisée avec des experts militaires et civils, l'alignement avec les États-Unis a été établi comme une priorité stratégique. Dans chacune des hypothèses développées, la France apparaît comme l'unique menace stratégique du Brésil. Pour rappel, cette réflexion stratégique s'est menée au second semestre 2019 à Brasilia, en pleine polémique internationale sur l'augmentation des feux de forêt de forêt en Amazonie. Cette polémique avait mené à une opposition médiatique entre les présidents français et brésilien.

Dans un des scénarii, la France soutiendrait officiellement la cause des indiens Yanomami en 2035 et masserait des effectifs militaires en Guyane deux ans plus tard en 2037 afin de faire pression sur le Brésil sur ce sujet. Cette hypothèse ne prend pas en compte qu'aujourd'hui la France est le principal partenaire militaire du Brésil depuis l'accord militaire de 2008 portant notamment sur l'exportation d'hélicoptères de combat et de sous-marins de guerre.

Il faut rappeler que l'Amazonie est brésilienne à 60%. Cet océan vert qui fait environ 16 fois la surface de la France, et qui est perçue de prime abord comme inhospitalière et improductive, est en réalité dotée de forts potentiels. Il n'est pas question ici d'évidents potentiels écologiques, l'Amazonie étant communément appelée le poumon du monde. Il est question, et c'est précisément l'enjeu du Brésil, de potentiel économique. En effet, ce dernier, en pleine croissance économique mais aussi démographique, a besoin de nouvelles terres pour l'agriculture et l'élevage du bétail dont il est l'un des principaux exportateurs. Cette immense région, dont le Brésil craint l'expropriation par la communauté internationale au premier rang duquel la France, fait donc l'objet de sa chasse gardée.

1.3.4. Un pont surtout pour les Français

Le pont a été construit en 2010 puis ouvert à la circulation en 2017. Aujourd'hui, 90 % du trafic transitant sur le pont va de la France vers le Brésil en raison des différences réglementaires entre les deux pays. En effet, les Français peuvent passer sans restriction particulière (sans visa), mais les Brésiliens doivent réaliser une demande de visa à Brasilia (2500 kms au Sud d'Oiapoque) puis s'y déplacer pour réaliser des empreintes numérisées. De plus, le visa doit être payé en euros (60€ représentant environ 300 real), le véhicule brésilien doit être assuré pour circuler en France mais les tarifs sont élevés, et il faut être vacciné contre la fièvre jaune. En outre, les marchandises personnelles peuvent circuler selon les restrictions internationales en vigueur, mais les marchandises en volume professionnel doivent être déchargées d'un camion brésilien vers un camion français, ce qui contraint fortement les échanges économiques.

La différenciation des conditions de passage entre les deux pays, et donc d'accès au pont, est pour le moment une source de frustration pour la partie brésilienne. Des pourparlers sont en cours avec l'intention, pour la partie brésilienne, de se voir assouplir les conditions d'accès au pont. Cependant, pour la partie française, un assouplissement de ces conditions vis-à-vis d'un pays qui le soumet déjà à une forte pression migratoire et de trafics illicites divers, pourrait être synonyme d'une accentuation des problèmes induits.

Au terme de l'analyse des différents enjeux, il apparaît donc que la coopération militaire transfrontalière entre la France et le Brésil s'inscrit dans une coopération plus large qui est inéluctable pour garantir la paix et la sécurité dans la région. Celle d'une relation de bon voisinage où les défis communs doivent être débattus sur la table et traduits en projets communs dans ce dessein. Cette coopération compose également avec les enjeux propres de chaque partie qui sont divergents et quelques fois opposés.

Il serait intéressant d'analyser, après avoir revu les principaux cadres légaux, l'ensemble des actions qui œuvrent actuellement pour dynamiser la coopération militaire franco-brésilienne.

2. ÉTAT ACTUEL DE LA COOPÉRATION MILITAIRE

2.1. Les cadres légaux

2.1.1. Les accords-cadres de coopération

Le gouvernement de la république française et le gouvernement de la république fédérative du Brésil signent un accord-cadre de coopération le 28 mai 1996.³² Dans cet accord, les deux gouvernements décident de réunir tous les deux ans, alternativement dans chacun des deux pays, une commission générale franco-brésilienne (la commission mixte transfrontalière)³³ dont la mission est de promouvoir le dialogue politique entre les parties, de coordonner les différents aspects de leurs relations bilatérales et d'établir un programme de travail pour les deux années suivantes. Dans ces accords sont prévus, outre le développement de la coopération économique, l'animation d'une coopération scientifique, technique et culturelle. La coopération militaire bilatérale a connu des développements importants ces dernières années.

Le 15 juillet 2005, le Brésil et la France signent plusieurs accords de coopération militaire dans des domaines tels que l'aviation et les technologies militaires de pointe. Le 23 décembre 2008, le Brésil et la France établissent un partenariat stratégique formel. Les deux pays ont signé un pacte de défense majeur le 24 décembre 2008. Cet accord porte en particulier sur des sous-marins nucléaires et des hélicoptères. D'un montant d'environ 8,5 milliards d'euros, cet accord est le plus important du Brésil en vue de moderniser son industrie militaire.

2.1.2. Accord de coopération dans le domaine de la Défense et au statut de leurs forces.

L'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces, a été signé à Paris le 29 janvier 2008. Son décret d'application est publié le 26 janvier 2011 sous le numéro 2011-108. L'article 3 de cet accord définit l'objet de la coopération qui est le suivant:³⁴

Promouvoir les activités militaires, les activités relatives aux équipements et systèmes militaires ainsi que les échanges sur les questions de défense et de sécurité, et toute autre activité du domaine de la défense que les parties jugeraient d'intérêt mutuel. Elle peut prendre les formes suivantes :

- a. coopération entre les parties dans les domaines de la recherche, du développement, du soutien logistique et de l'acquisition de produits, d'équipements et de services de défense ;
- b. réunions de personnels, réunions techniques et réunions aux niveaux de commandement et de gestion adéquats ;
- c. échange d'instructeurs et d'élèves des institutions militaires ;
- d. escales de navires de guerre, escales aéroportuaires et visites mutuelles d'entités civiles et militaires intéressant la défense ;
- e. participation à des cours théoriques et pratiques, des stages, des séminaires, des débats et symposiums, dans des entités militaires ainsi que dans les entités civiles intéressant la défense ;
- f. actions conjointes d'entraînement, d'instruction militaire et d'exercices militaires, avec déploiement d'unités et leur matériel respectif sur le territoire de la partie d'accueil, limité dans le temps aux besoins de l'activité, et respectant la législation de la partie d'accueil ;

³² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000749589&categorieLien=id>

³³ La Commission mixte de coopération transfrontalière (CMT) franco-brésilienne constitue l'instance privilégiée de dialogue politique bilatéral. Un Conseil du Fleuve sur l'Oyapock, instance locale consultative, a été créé par la déclaration d'intention signée le 14 décembre 2012.

³⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023491216&categorieLien=id>

- g. partage des connaissances et des expériences acquises dans les domaines des opérations, de l'utilisation des équipements militaires d'origine nationale ou étrangère, ainsi que dans le cadre de la participation à des opérations internationales de maintien de la paix des Nations Unies ;
- h. événements culturels et sportifs ;
- i. mise en œuvre et développement de programmes et de projets d'application dans le domaine des sciences et des technologies de défense, avec la participation possible d'entités militaires et civiles considérées comme stratégiques pour les parties.

2.1.3. Les accords franco-brésilien de lutte contre l'exploitation aurifère illégale³⁵

Le 23 décembre 2008, les présidents français et brésilien signent à Rio de Janeiro des accords dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées d'intérêt patrimonial. La France et le Brésil se sont organisés pour lutter contre l'orpaillage clandestin. Marie-Luce Penchard, alors ministre de l'outre-mer, a présenté en octobre 2010 en Conseil des Ministres un projet de loi qui autorise un accord franco-brésilien contre l'orpaillage illégal ; ce projet de loi a été adopté le 7 avril 2011 par l'assemblée nationale française. Cet accord vise à renforcer la coopération entre les deux pays en matière de lutte contre l'exploitation aurifère illégale. Il prévoit entre autres un renforcement de la coopération policière et judiciaire, la mise en place de mesures pénales, et un meilleur suivi des activités d'exploitation et de négoce de l'or des deux côtés de l'Oyapock.

2.1.4. Et le protocole additionnel autorisant la création d'un centre de coopération policière³⁶

Le Centre de coopération policière (CCP) voit le jour en 2010, à la suite de la signature du protocole additionnel du 07 septembre 2009 de l'accord de partenariat en matière de sécurité publique du 12 mars 1997. Le CCP a pour mission d'approfondir la coopération transfrontalière par l'échange d'informations en matière policière, dans les domaines de coopération. Le second objectif assigné au CCP est d'améliorer les échanges réguliers d'informations et l'étude des méthodes, tendances et activités des auteurs d'infractions dans les domaines de la lutte contre la délinquance transfrontalière, la lutte contre les trafics de stupéfiants, la lutte contre l'orpaillage illégal, sur la frontière entre la France et le Brésil. Ces échanges pouvant être réalisés spécialement au moyen d'une assistance technique. Il est à la disposition de la gendarmerie nationale et de la police nationale française et de la police fédérale brésilienne, ainsi que de « tout autre autorité ou service, français ou brésilien, désigné après accord entre les deux Parties sous forme d'échanges de lettres ». À cet effet, le centre de coopération policière pourrait intervenir au profit des Forces Armées en Guyane pour leur fournir du renseignement relatif à la lutte contre l'orpaillage illégal. Le personnel du centre de coopération policière de Saint-Georges a déjà participé à quelques opérations militaires conjointes.

La multitude des accords signés par la France et le Brésil dans de nombreux domaines, dont en particulier les accords de défense, témoignent du dynamisme de la coopération entre les deux pays. Les éléments qui suivent attestent de ce rapprochement particulier entre les deux pays.

³⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028886124&categorieLien=id>

³⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026511238&categorieLien=id>

2.2. Des rapprochements étroits...

2.2.1. Une doctrine brésilienne inspirée de la doctrine française³⁷

De 1919 à 1940, la France entretient une mission militaire auprès de l'armée brésilienne qui envoie dans les écoles françaises de nombreux officiers parfaire leurs formations supérieures. Plusieurs générations d'officiers passent par les écoles militaires françaises, créant ainsi un réseau dense et varié de militaires nourris par l'expérience française des guerres mondiales et coloniales.

Pour la période 1947-1974, 52 Brésiliens diplômés de l'École supérieure de guerre de Paris ou d'un autre établissement d'enseignement militaire supérieur français ont été dénombrés. Au moment de la plus grande effervescence autour des applications de la doctrine de la guerre révolutionnaire à Alger, dans l'hiver 1957, sept lieutenants-colonels et colonels brésiliens suivent une année d'études à Paris. Leur retour au Brésil s'est accompagné d'une période d'enseignement plus ou moins longue d'abord à l'*Escola de Comando e Estado Maior do Exército* (ECEME) puis à l'*Escola Superior de Guerra* (ESG) de Rio. À travers ces échanges, le débat stratégique parvient à l'ECEME, dès 1955. La guerre révolutionnaire est l'objet d'un premier accord d'échanges d'officiers en mai 1960, lorsque le chef de l'état-major français André Demetz se rend à Rio de Janeiro, au retour de sa visite à la mission française de Buenos Aires, avant de rejoindre la métropole. Pour ces officiers brésiliens, la France est une destination de choix. Ils ont en commun un même établissement d'instruction militaire, un héritage familial de culture francophone et une formation militaire supérieure en France. Deux-tiers de ces officiers ont atteint le grade de général d'armée et occupent des postes à responsabilité.³⁸

2.2.2. Une coopération stratégique et opérative développée

C'est une coopération à la fois globale, fondée sur la réciprocité et équilibrée dans ses différents volets. La France s'est engagée à accompagner le Brésil dans son ambition de devenir un acteur global sur la scène internationale et à penser avec lui les réformes de la gouvernance mondiale et des institutions financières internationales et préparer de concert les grandes échéances de l'agenda international (G20, changement climatique et protection de la biodiversité, sécurité alimentaire et réforme de la FAO...). En outre, la France a pris l'engagement d'aider le Brésil à se doter, grâce à d'importants transferts de technologie, des instruments de souveraineté dans les domaines de l'armement (développement et construction partagés de quatre sous-marins Scorpene, assistance pour la conception et la construction de la partie non nucléaire du futur SNA brésilien, achat et construction partagée de 50 hélicoptères de transport militaire EC, prospect avions de chasse), spatial, énergétique et en matière d'innovation.

2.2.3. Coopération opérationnelle tactique

La frontière avec le Brésil fait actuellement partie de la zone de responsabilité du 3^e REI³⁹. À cet effet, dans le cadre de ses missions d'affirmation de la souveraineté, mais aussi de protection du territoire national, le 3^e REI assure presque exclusivement la coopération transfrontalière militaire

³⁷

https://www.researchgate.net/publication/272430816_L%27art_francais_de_la_guerre_Transferts_de_la_doctrine_de_la_guerre_revolutionnaire_au_Bresil_1958-1974

³⁸

https://www.researchgate.net/publication/272430816_L%27art_francais_de_la_guerre_Transferts_de_la_doctrine_de_la_guerre_revolutionnaire_au_Bresil_1958-1974

³⁹ 3^e Régiment étranger d'infanterie

avec le Brésil, via le 34^e BIS⁴⁰. Ce régiment, dont la zone de responsabilité au Brésil inclut également toute la frontière avec la Guyane, est considéré comme le régiment binôme du 3^e REI. Ce sont des partenaires privilégiés.

Planifiées par les FAG et le 22^e BIS, ces opérations, de niveau compagnie ou régimentaires, sont exécutées en coordination le long de l'Oyapock : mise en place de points de contrôle fluvial, contrôle de flux logistiques. Le fleuve Oyapock est totalement poreux aux trafics de tout genre: immigration illégale, flux de marchandises illégales, orpaillage illégal, pêche illégale. Par ailleurs, une action unilatérale sur le fleuve est non seulement inefficace car les trafiquants frontaliers connaissent bien les périmètres de compétence de chaque Force et s'en jouent en basculant d'un côté ou de l'autre du fleuve frontière en fonction de la nationalité de l'élément qui effectue le contrôle, mais peut dans quelques cas s'avérer dangereuse car le risque d'un incident diplomatique consécutif à une violation du territoire par une unité armée est réel.

Ainsi, de nombreuses opérations conjointes ont déjà été effectuées par les deux régiments, avec une efficacité qui s'est ressentie dans les différentes statistiques.

Lors d'une opération *Koumarou*⁴¹ qui s'est déroulée sur l'Oyapock entre Saint-Georges et Ouanary du 17 au 18 octobre 2018, les deux forces: un DAF⁴² du 3^e REI en appui des forces de sécurité intérieure, et une compagnie du 34^e BIS, avaient reçu pour mission de contrôler le fleuve Oyapock, dans le but de désorganiser les flux de ravitaillement des sites d'orpaillage illégal en provenance de la région de Saint-Georges et la frontière brésilienne. Le 17 octobre, pendant la patrouille conjointe, une pirogue suspecte en approche du côté français a, en essayant d'échapper au contrôle, basculé du côté brésilien où elle a été interpellée par les militaires du 34^e BIS. Après cette interception, l'embarcation a été conduite sur la base brésilienne pour y être fouillée, et le personnel contrôlé. Pendant cette période et plusieurs semaines après, on a noté une baisse significative des trafics transfrontaliers illicites.

⁴⁰ Bataillon d'infanterie de la Selva

⁴¹ Nom donné par les FAG aux opérations conjointes avec l'armée brésilienne, s'effectuant sur l'Oyapock dans la région de Saint-Georges et de Clevelandia do Norte

⁴² Détachement autonome en forêt



Saisie de l'opération conjointe Koumarou du 17 octobre 2018

Ces opérations *Koumarou* sont planifiées et exécutées périodiquement, conformément à un document conjointement signé par les deux commandements régionaux. Elles sont exécutées à l'échelon de la compagnie. Par ailleurs les opérations *Jararaca*, planifiées et exécutées à un niveau tactique plus élevé, impliquent les états-majors des deux régiments.

2.2.4. Coopération technique dans le cadre de la formation

Le 3^e REI et le 34^e BIS sont tous deux des régiments d'infanterie spécialisés dans le combat en forêt équatoriale effectuant à ce titre les mêmes missions. Cela rend le partage des savoir-faire particulièrement instructif. Leur coopération se prolonge dans le domaine technique. Régulièrement, le CEFE⁴³ accueille et forme au stage d'aguerrissement un détachement d'une trentaine de soldats du 34 BIS. Cette formation est également une occasion d'échanges entre les procédés exécutés par ces soldats, et ceux qu'ils acquièrent au CEFE.

Au-delà de cet échange entre les deux régiments, les échanges de formations s'effectuent entre les FAG et les militaires brésiliens. Des militaires du 3^e REI et du 9^e RIMA⁴⁴ sont formés à Manaus au *Centro de Instrução de Guerra na Selva* (CIGS), tandis que des militaires brésiliens sont formés au CEFE dans le cadre du stage Jaguar⁴⁵, ou encore du stage Ocelot⁴⁶.

⁴³ Centre d'Entraînement en Forêt Équatoriale

⁴⁴ Régiment d'infanterie de marine

⁴⁵ Le stage Jaguar, ou stage chef de section de combat en jungle, est un stage international dispensé au CEFE. D'une durée de 9 semaines, il permet aux cadres ainsi formés de diriger une section au combat en jungle, dans une action ponctuelle en autonomie, ou dans le cadre d'une action plus globale en coordination avec d'autres éléments.

2.2.5. Rayonnement et participation à des cérémonies militaires

La coopération entre les FAG et les forces armées brésiliennes est particulièrement dynamique sur le plan de la représentation et du rayonnement. Des visites annuelles bilatérales sont organisées entre d'une part le COM FAG commandement militaire du Nord, et d'autre part le COM FAG et le commandement du 22^e BIS. Ces visites se tiennent soit à Cayenne, soit à Belém, soit à Macapa. La 14^e session de ces réunions devrait se tenir au dernier trimestre 2020 à Cayenne. Par ailleurs, à l'issue de ces réunions sont planifiées et exécutées pour l'année suivante :

- la participation d'une délégation des forces armées brésiliennes au défilé du 14 juillet à Kourou ;
- la participation d'un détachement du commandement du 34^e BIS à la cérémonie de commémoration de la bataille de Camerone ;
- la participation d'un détachement du commandement du 34^e BIS à la fête régimentaire du 3^e REI: commémoration de la percée de la ligne d'Hindenburg ;
- la participation à Macapa d'une délégation d'officiers d'état-major des FAG à des réunions pour l'échange d'expérience entre les officiers d'état-major des deux pays ;
- la participation des FAG (détachement d'état-major, section de pionniers du 3^e REI, section de marins à Belém, et un détachement du 3^e REI à Macapa) à la fête nationale brésilienne le 07 septembre ;
- la Participation d'un détachement de militaires du 3^e REI à la commémoration de la journée de l'armée, le 19 avril, à la journée de l'infanterie le 24 mai, ainsi qu'à la journée du soldat le 25 aout dans la garnison de Clevelandia do Norte ;
- la planification par le 22^e BIS sous la responsabilité du CMN47 et les FAG, d'opérations conjointes mensuelles sur le fleuve Oyapock ;
- aux fins d'optimiser l'efficacité des opérations conjointes, les officiers de renseignement des FAG et du 3^eREI d'une part, de la 22^e BIS et du 34^e BIS d'autre part, font des réunions d'échange de renseignements d'intérêts communs sur les menaces courantes. Ces réunions doivent avoir lieu entre 20 et 30 jours avant les dates prévisionnelles des opérations conjointes ;
- les FAG et la 22^e BIS autorisent des contacts directs et réguliers entre les éléments stationnés le long de la frontière, plus précisément Saint-Georges et Camopi d'un côté, Clevelandia do Norte et Villa Brasil de l'autre côté ;
- les FAG, en collaboration avec les autorités de l'État français en Guyane, continueront à soutenir l'utilisation de la piste d'atterrissage de Camopi par les forces armées du Brésil, afin d'effectuer le réapprovisionnement et les relèves du détachement spécial de frontière de Vila Brasil. Le transport du matériel et du personnel vers le fleuve sera assuré par l'état-major brésilien, en coordination directe entre les commandants des détachements de Vila Brasil et Camopi.

Toutes ces actions témoignent donc d'une coopération militaire transfrontalière particulièrement dynamique et très bien animée entre les militaires des deux pays. On peut donc se réjouir de cette situation, comme le font d'ailleurs de leur côté les militaires brésiliens. D'après une autorité militaire brésilienne, il n'existe pas une coopération aussi intégrée à la frontière avec les 9 autres pays voisins.

Cependant, sur le plan opérationnel, cette coopération porte-t-elle les fruits escomptés ? Quel est l'impact sur le bilan de la lutte contre l'orpaillage illégal, des actions conjointes menées par les

⁴⁶ Le stage Ocelot, ou stage chef de groupe de combat en jungle, est un stage dispensé au CEFÉ. D'une durée de 3 semaines, il permet de former des chefs de groupe capables d'exécuter des missions du groupe de combat dans le milieu de la jungle.

⁴⁷ Commandement Militaire du Nord (brésilien)

deux armées sur le fleuve frontière ? Par ailleurs, ces actions sont-elles suffisamment soutenues par les pouvoirs publics locaux ? Et quid des pouvoirs centraux ?

2.3. ...malgré quelques difficultés

2.3.1. Un bilan français de la LCOI⁴⁸ en demi-teinte

Les statistiques de l'orpaillage illégal pour l'année 2019 montrent que ce phénomène peine à reculer, malgré tous les efforts mis en place par les différents intervenants, au premier rang desquels les FAG. 145 sites d'orpaillages illégaux ont été repérés par le Parc amazonien de Guyane sur son territoire en septembre 2019⁴⁹. Ce chiffre est le troisième le plus élevé depuis la création de cette aire protégée en 2007. Il représente une hausse de 10 % des sites miniers illégaux par rapport à l'année 2018. Si ce rapport mentionne que 75% de ces sites miniers illégaux se situent autour du fleuve Maroni, dans la zone frontalière avec le Suriname, cela reste à nuancer pour au moins une raison : 90% des 8000 à 10000 orpailleurs illégaux viennent du Brésil.

Si nombre de Brésiliens arrivent en Guyane en passant par le Suriname⁵⁰, de nombreux autres profitent de la longue et poreuse frontière constituée en grande partie par l'Oyapock pour s'infiltrer avec de la logistique jusqu'aux sites d'orpaillage. Bien que les opérations conjointes sur le fleuve frontière produisent des résultats, de l'aveu même d'un cadre militaire brésilien, leurs effets sont limités.

2.3.2. Un investissement sélectif de la partie brésilienne

Les autorités brésiliennes sont promptes à coopérer avec la France, en sauvegardant leurs intérêts. Bien que la Guyane soit une opportunité de développement pour l'Amapa, cela reste à relativiser.

Certes, de nombreux Brésiliens viennent en Guyane et y trouvent du travail, légalement ou illégalement. L'or est le premier produit le plus exporté en Amapá avec plus de 44 % des exportations totales. La principale ville exportatrice est Oiapoque, ville frontière avec la Guyane, qui paradoxalement ne possède pas d'or dans son sous-sol. L'orpaillage clandestin est principalement dû à des « garimpeiros », en grande majorité de nationalité brésilienne, qui profitent de la perméabilité de la frontière pour travailler illégalement en Guyane sur des chantiers pour la plupart clandestins.

Certes également, l'Amapa travaille à développer son tourisme, et entend bien augmenter la part de touristes provenant de Guyane, cette extension connexe de la lointaine Europe. Avec 2,3% de touristes guyanais sur 7,9% d'étrangers, les guyanais représentent le premier marché touristique non brésilien de l'Amapa.

Cependant, l'Amapa ne commerce pas principalement avec la Guyane. Les principaux partenaires de commerce de l'Amapa sont les États-Unis (47,2% des échanges) et la Chine (13,1% des échanges). Dans les deux cas, la balance commerciale est à l'avantage de l'Amapa. Ces deux partenaires fournissent 65,5% des importations et reçoivent 59% des exportations. Les échanges importants avec d'autres pays sont très largement orientés dans une seule direction : soit celle des

⁴⁸ Lutte Contre l'Orpaillage Illégal

⁴⁹ <https://www.la-croix.com/France/Contre-lorpaillage-illegal-Guyane-faut-renforcer-cooperation-transfrontaliere-2019-11-27-1201062979>

⁵⁰ De nombreux Brésiliens rencontrés en forêt lors de missions Harpie disent provenir du Suriname. Ils contournent la Guyane par la mer avec la logistique, et rentrent par la frontière surinamaïse.

exportations, avec la Turquie (15,0 %), soit celle des importations avec la Corée du Sud (10,6 %). Mais pour ce dernier pays, le montant des échanges est très fluctuant d'une année à l'autre.

Au final, les autorités brésiliennes de l'Amapa, qui font du développement économique de leur État une priorité, ont intérêt à être actifs dans la coopération transfrontalière en général. En revanche, certains domaines de la coopération, telle que la lutte contre la pêche illégale, ou encore la lutte contre l'orpaillage illégal, ne constituent pas une priorité⁵¹. On pourra remarquer que les autorités brésiliennes prennent rarement des initiatives dans des actions de coopération de sécurité. Les autorités françaises ont beaucoup plus d'intérêt que les Brésiliens à faire vivre cette coopération transfrontalière à cause de ces pillages aurifère, aquifère...

3. LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION MILITAIRE TRANSFRONTALIÈRE

La période qui a vu se développer les relations franco-brésiliennes semblerait être révolue. Pendant celle-ci, de nombreux accords ont été signés, des accords stratégiques importants traduisant des intérêts stratégiques convergents entre les deux pays. En effet le Brésil, puissance sous continentale, est perçu par la France comme l'un des principaux garants de la paix et de la sécurité dans le sous-continent. La France a d'ailleurs soutenu la candidature du Brésil comme membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU.

Bien qu'entretenant toujours de très bonnes relations avec la France, le Brésil semble s'en éloigner peu à peu, s'alignant davantage sur les États-Unis. Les deux pays partageraient des visions stratégiques proches. Lors de sa visite aux États-Unis entre le 17 et le 20 mars 2019, le président brésilien Jair Bolsonaro a signé avec le président américain des accords de défense intensifiant la coopération militaire entre les deux pays⁵². Le Brésil s'est notamment vu accorder un nouveau statut: celui d'allié majeur non-membre de l'Otan" ("*major non-NATO ally*" ou MNNA en anglais)⁵³.

Toutefois, bien que ne relevant pas nécessairement du stratégique, les multiples enjeux transfrontaliers communs restent très importants et méritent des attentions particulières. À ce titre, des pistes d'optimisation existent.

3.1. Optimiser la coopération opérationnelle

L'analyse de la dynamique de la coopération militaire transfrontalière entre la France et le Brésil montre que les deux parties sont particulièrement engagées, et que les relations de voisinage sont bonnes. Cependant, on constate également qu'au niveau opérationnel, cette coopération a un impact qui reste limité. L'apport de la coopération opérationnelle militaire est encore insuffisant pour faire face aux enjeux français à la frontière. Cet état actuel laisse la frontière presque totalement poreuse, et permet d'avoir des marges d'amélioration considérables. Si on peut relativiser le poids de ce

⁵¹ <https://www.wvf.fr/vous-informer/actualites/accord-france-bresil-de-lutte-contre-lor-illegal-une-situation-au-point-mort>

⁵² «<Une coopération militaire renforcée, enjeu majeur de la visite de Bolsonaro à Washington » sur le site www.france24.com

⁵³ Sans appartenir à l'OTAN, le Brésil revêt l'habit d'allié privilégié de Washington dans la région. Ce nouveau statut facilite les transferts technologiques dans les domaines de la défense et de l'aéronautique.

levier dans l'ensemble des leviers dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux enjeux, un certain nombre d'actions semblent pouvoir être menées pour en optimiser l'efficacité opérationnelle.

Avec des rythmes actuels d'une mission opérationnelle conjointe mensuelle, on pourrait estimer que cela semble peu. Cela ne gêne les trafics transfrontaliers illégaux que quelques jours par mois. Ces missions permettent d'afficher la présence des forces sur la frontière, et tempèrent l'idée que pourraient avoir les trafiquants frontaliers, selon laquelle la frontière est totalement poreuse. **Augmenter la périodicité des missions conjointes** les impressionnerait davantage et, à défaut de les dissuader, les contraindrait fortement. La partie brésilienne estime qu'une opération chaque mois est suffisante pour faire vivre la coopération militaire.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant d'**effectuer des opérations conjointes inopinées sur le fleuve Oyapock**. En effet, partant des constats selon lesquels le trafic fluvial baisse drastiquement les jours de patrouilles conjointes programmées, on pense que des fuites peuvent exister pendant les préparations de missions.

Des patrouilles conjointes sur des emplacements inattendus pourraient également surprendre les trafiquants. Les opérations actuelles se passent toujours soit dans la région de Saint-Georges, soit dans la région de Camopi. Associé à une planification attendue, un emplacement habituel fait perdre tout le bénéfice d'un effet de surprise.

Cela pourrait contribuer à l'efficacité de **donner davantage de visibilité aux opérations conjointes** effectuées. Via les médias (tant institutionnels que de la presse civile), en communiquant sur un maximum de vecteurs sur les opérations effectuées, ainsi que sur leur importance. Cela montre également aux trafiquants et aux populations des deux rives de la frontière la présence de la force. Mais aussi en invitant les officiels lors de telles opérations. Ça peut paraître contraignant voire artificiel, mais ce sont autant d'occasions qui leur permettraient d'avoir un réel aperçu sur le terrain.

Bien que cela semble n'avoir qu'une importance accessoire, il semble utile que les opérations conjointement exécutées par les deux forces portent **un nom commun**. Actuellement, les opérations conjointes entre Français et Brésiliens portent des noms différents d'un côté et de l'autre. L'opération baptisée *Koumarou* du côté français porte le nom *Rochelle* du côté brésilien, et l'opération baptisée *Jararaca* du côté français porte le nom *Tumucumaque* du côté brésilien. Il est possible que cette duplication du nom ait une justification suffisante. Car pour ce qui en est du rayonnement, il semble clair que le double nom ne facilite pas l'identification de cette mission et limite la portée de la communication autour de ces opérations.

Actuellement, il existe au sein de l'État-major des FAG, un officier de liaison brésilien. Cependant, il n'y a aucun **officier de liaison français dans un État-major brésilien**, au niveau brigade ou au niveau du commandement militaire Nord. Une telle présence au sein d'un État-major pourrait faciliter les échanges de renseignements, de planification opérationnelle ou d'exercices conjoints. De plus, immergé au sein de la structure brésilienne, il pourrait constituer un capteur fiable du ressenti des autorités brésiliennes dans cette coopération bilatérale. Afin d'échanger de bonnes pratiques opérationnelles et de mieux connaître les modes d'actions des FAG et des FAB, il pourrait être envisagé d'**insérer réciproquement des observateurs de l'autre pays sur des missions nationales LCOI**. Cela contribuerait à la visibilité de la coopération et pourrait avoir un impact psychologique non négligeable sur notre adversaire.

Si la question des effectifs déployés sur le terrain n'est pas nouvelle, il semble utile de l'actualiser et de rappeler son importance qui est relative à celle de la maîtrise des flux transfrontaliers pour faire

face à nos enjeux. Si on déploie les effectifs nécessaires le long de l'Oyapock dans la durée, notamment autour des deux points d'appui que sont Saint-Georges et Camopi, le contrôle permanent des axes logistiques générerait véritablement et durablement tous ces trafics. Les villes miroir du côté brésilien que sont Oiapoque et Vila Brasil sont de véritables bases arrière des trafics transfrontaliers clandestins de tout genre.

Il semble également judicieux d'étudier la possibilité d'adapter les lois au contexte guyanais, et à l'opération Harpie. En particulier, si les chefs de DAF se voient octroyer **des prérogatives d'APJ** en mission Harpie, la coopération, et d'une façon générale la lutte contre l'orpaillage illégal, gagnerait en efficacité. Le fait actuel ne facilite pas les choses. La coopération militaire franco-brésilienne reste du côté français subordonnée à la présence d'un officier de police judiciaire⁵⁴. Il n'y a donc pas d'autonomie militaire à ce niveau. Par ailleurs, au vu de l'exceptionnelle rusticité des trafiquants et orpailleurs illégaux, il faut une rusticité comparable et une capacité à aller au plus loin et durer plus longtemps en forêt. Or, la réalité sur le terrain montre que les gendarmes n'ont pas toujours la condition physique nécessaire pour effectuer de longues infiltrations, ni la disponibilité nécessaire. En effet, la contrainte de leurs relèves aux cycles plus courts rajoute de la difficulté de coordination et modère l'efficacité.

Au-delà de la coopération opérationnelle transfrontalière dans le cadre de la lutte contre les trafics illicites, on pourrait **envisager des exercices de manœuvre conjointe jusqu'au niveau brigade**, dans le cadre d'un combat de haute intensité contre un ennemi, asymétrique du type bandes armées organisées, bien structurées et qui manœuvrent. Il n'existe pas de planification de telles manœuvres. Elles pourraient pourtant permettre de véritablement échanger sur les modes d'action, en comparant les nôtre à celles d'une armée qui a une expérience ancienne sur le milieu.

3.2. Maintenir un bon niveau dans l'animation et les échanges protocolaires

La coopération transfrontalière France-Brésil ne se limite pas à l'opérationnel dans la lutte contre les trafics transfrontaliers. Elle s'inscrit dans le cadre d'une coopération plus large, dont le but a été évoqué plus haut. De plus, les enjeux globaux de cette coopération sont bien plus importants.

Le montant global des accords conclus dans le pacte de défense entre la France et le Brésil est un indicateur de l'enjeu stratégique ce pacte. Toujours d'actualité, l'importance de son entretien et même de son approfondissement n'est plus à souligner. Par ailleurs, les dirigeants brésiliens se réorientent vers les États-Unis, cherchant en eux des alliés majeurs. Cela est confirmé par le quotidien *Folha de Sao Paulo*, d'après qui l'alignement avec les États-Unis a été établi comme une priorité stratégique de l'élite brésilienne⁵⁵. Loin de ces enjeux étatiques qui, bien que nous concernant également, sont largement au-dessus de nos compétences, l'entretien et l'amélioration de cette coopération à l'échelon locale ne peut que jeter les bases de réchauffement voire de renforcement des relations globales.

Ainsi, cette coopération militaire bilatérale ne peut être qu'encouragée à s'approfondir. Les différents rendez-vous entre les deux parties devraient se voir attribuer plus de poids, par un meilleur rayonnement, une meilleure communication vers les autorités civiles et militaires des deux pays. Cela pourrait être un facteur déterminant dans des enjeux plus conséquents.

⁵⁴ Voir Annexe 1 : [Prérogatives différentes entre Forces armées guyanaises et Forces armées brésiliennes](#)

⁵⁵ [Une perception stratégique qui vise à défendre l'Amazonie](#). Page 13 de ce mémoire / Chapeau du chapitre 3: [LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION MILITAIRE TRANSFRONTALIÈRE](#), page 21 de ce mémoire

CONCLUSION

La coopération militaire transfrontalière franco-brésilienne existe, fonctionne et se réalise dans différents domaines, tant sur le plan opérationnel que sur le plan des échanges protocolaires. De nombreuses réunions de planification et d'échange s'effectuent entre les commandements des FAG et de la 22^e BIS. De nombreux échanges s'effectuent sur le terrain, sur le plan opérationnel, sur le plan de la formation, et sur le plan protocolaire.

Cette coopération militaire transfrontalière satisfait manifestement les Brésiliens : c'est la forme de coopération la plus active et la plus élaborée de l'ensemble des dix frontières du Brésil. De plus, entre l'étendue de la zone de responsabilité incombant à la compagnie du 34^e BIS stationnée à Clevelândia Do Norte et les prérogatives particulières des forces armées dans la bande frontière brésilienne, les résultats actuels sont pour eux satisfaisants. Cependant, la partie française souhaiterait développer davantage l'existant⁵⁶ car l'impact opérationnel est limité, et d'une façon générale, les résultats attendus quant à ses enjeux propres disposent encore de grandes marges d'amélioration.

Parfois la partie brésilienne démontre un esprit d'initiative moyen dans certains domaines de la coopération. Cela correspond généralement aux domaines où elle ne trouve pas d'intérêt propre. Toutefois, globalement, elle réagit positivement aux propositions françaises. Au vu des bonnes relations, on pourrait espérer des avancées plus rapides et plus concrètes avec ce partenaire. La partie française est pragmatique et recherche, si non le développement, du moins l'optimisation de cette coopération opérationnelle tout en prenant en compte les limites actuelles du partenaire brésilien.

Malgré tout, cette coopération reste très importante pour les deux parties, compte tenu des enjeux stratégiques pour les deux pays. Elle s'insère dans le cadre d'une coopération militaire globale plus large, qui fait de la France un des principaux partenaires militaires du Brésil. De plus, au-delà du potentiel économique et d'échanges commerciaux que peuvent représenter réciproquement les deux régions chacune pour l'autre, cette frontière représente pour le Brésil une opportunité d'ouverture sur l'ensemble de la France. Plus largement, cette frontière est aussi celle entre l'Union européenne et le Mercosur. Cette perspective de débouché pourrait constituer pour la France un levier de manœuvre pour obtenir des avancées probantes.

Le bilan opérationnel n'est donc pas la seule finalité de la coopération militaire transfrontalière et s'inscrit dans des enjeux beaucoup plus larges. La richesse en symboles de cette frontière donne à la coopération qui s'y opère un potentiel particulièrement important et qui mérite d'y prêter une attention particulière. Par son ancrage et son rayonnement, l'armée y est un des acteurs principaux de la diplomatie transfrontalière.

⁵⁶ [Mentionné dans l'introduction](#)

PRÉROGATIVES DIFFÉRENTES ENTRE FORCES ARMÉES EN GUYANE ET FORCES ARMÉES BRÉSILIENNES

Côté brésilien

Le texte constitutionnel du 5 octobre 1988 modifié par les Amendements constitutionnels N° 1/92 à 17/97 et par les Amendements constitutionnels de révision N° 1/94 à 6/94, stipule dans son chapitre 2, alinéa 11, paragraphe 2:

“Une bande n'excédant pas 150 kilomètres au long des frontières terrestres est désignée comme "zone de frontière" et considérée comme fondamentale pour la défense du territoire national; son occupation et son utilisation sont régies par la loi.”

La loi complémentaire N°97 du 09 juin 1999 prévoit des règles générales pour l'organisation, la préparation et l'emploi des forces armées. Elle est ensuite modifiée par la loi complémentaire n° 117/2004 et la loi complémentaire n° 136/2010. Il y est stipulé au chapitre VI:

“Article 16-A. Il appartient aux Forces armées, en plus d'autres actions pertinentes, également en tant qu'attributions subsidiaires, préservant les compétences exclusives de la police judiciaire, d'agir, par des actions préventives et répressives, dans la bande frontalière terrestre, en mer et dans les eaux intérieures, quelle qu'en soit la possession, des biens, des fins ou de toute charge qui en découle, contre les délits transfrontaliers et environnementaux, seul ou en coordination avec d'autres organes du pouvoir exécutif, exerçant, entre autres, les actions de (Inclus par la loi complémentaire n° 136, de 2010):

I - patrouille (Compris par la loi complémentaire n° 136 de 2010);

II - fouille de personnes, de véhicules terrestres, de navires et d'aéronefs; et (inclus dans la loi complémentaire n° 136 de 2010).

III - arrestations en flagrant délit. (Compris par la loi complémentaire n° 136 de 2010).

En conclusion de ces lois, les forces armées brésiliennes ont un pouvoir de police judiciaire sur ce qui est défini comme la bande frontière, une ceinture sur le pourtour du Brésil, d'une largeur de 150 km. Dans cette bande frontière, ils peuvent effectuer des contrôles sur des personnes ou des biens, même **seuls**, et appréhender toute personne et tout bien. Ils doivent ensuite remettre ces personnes et ces biens à la police fédérale ou la police civile. C'est fort de ces prérogatives que l'armée brésilienne effectue en autonomie des missions le long de la frontière.

Côté français

L'état de siège, prévu par l'article 36 de la Constitution et applicable « en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée », se caractérise essentiellement par l'attribution de pouvoirs de police exceptionnels aux autorités militaires. Il est décrété en conseil des ministres, mais sa prorogation au-delà de douze jours doit être autorisée par le Parlement.

Hors état de siège, la participation des armées à la préservation de l'ordre public (au sens large, c'est-à-dire incluant sécurité, tranquillité et salubrité publiques) s'opère dans le cadre de réquisitions, en application des dispositions de l'article L. 1321-1⁵⁷ et du premier alinéa de l'article

⁵⁷ Article L1321-1

Aucune force armée ne peut agir sur le territoire de la République pour les besoins de la défense et de la sécurité civiles sans une réquisition légale.

ANNEXE I

L. 1321-2⁵⁸ du code de la défense. Ces dispositions prévoient respectivement qu'aucune force armée, à l'exception de la gendarmerie, ne peut agir sur le territoire de la République pour les besoins de la défense et de la sécurité civile sans une réquisition légale et que le ministre de l'intérieur peut recevoir du ministre de la défense, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui éventuel de forces militaires. Ce régime de réquisitions en soutien aux forces de sécurité intérieure par l'autorité civile s'accompagne de règles juridiques d'emploi de la force calquées sur celles applicables à ces forces de sécurité, règles qui font essentiellement intervenir la légitime défense.

Les Forces armées en Guyane agissent donc en appui des forces de sécurité intérieure, dont la présence est nécessaire pour légitimer toute action dans le cadre de l'opération Harpie.

Le premier alinéa n'est pas applicable à la gendarmerie nationale. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 214-1 du code de la sécurité intérieure, lorsque le maintien de l'ordre public nécessite le recours aux moyens militaires spécifiques de la gendarmerie nationale, leur utilisation est soumise à autorisation dans des conditions définies par décret en Conseil d'État.

⁵⁸ Article 1321-2 alinéa 1

Le ministre de l'intérieur reçoit du ministre de la défense, pour le développement et la mise en œuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées et, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui éventuel de forces militaires.

FRONTIÈRE ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL



Source : Wikipédia-frontière entre la France et le Brésil

ANNEXE III

BIBLIOGRAPHIE

- a. (Insee), G.-M. G. (2011). Guyane - Amapá, Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges.
- b. 10959, J. n. (1997, Juillet 22). Décret n° 97-764 du 15 juillet 1997 portant publication de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Paris le 28 mai 1996. *Journal officiel de la République Française*.
- c. *Décret n° 2011-108 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la coopération dans le domaine de la défense, et du statut de leurs forces*. (2011, 01 26). Paris: Journal Officiel.
- d. *L'art français de la guerre. Transferts de la doctrine de la guerre révolutionnaire au Brésil (1958-1974)*. (70 | 2012). Consulté le 03 11, 2020, sur <https://journals.openedition.org:https://journals.openedition.org/cal/2339#tocto1n3>
- e. d'Hautefeuille, M. B. (2013, 04 05). *La frontière franco-brésilienne (Guyane/Amapá), un modèle hybride entre mise en marge et mise en interface, Confins [En ligne], 17 | 2013*,. Consulté le 03 08, 2020, sur <https://journals.openedition.org:https://journals.openedition.org/confins/8259>
- f. D'HAUTEFEUILLE, M. B. (2013). La frontière franco-brésilienne (Guyane/Amapá), un modèle hybride entre mise en marge et mise en interface. *Confins (Revue franco-brésilienne de géographie)*, p. N° 17 de 2013.
- g. EMA. (2019, 11 27). *Les forces armées en Guyane*. Consulté le 03 09, 220, sur <https://www.defense.gouv.fr:https://www.defense.gouv.fr/operations/prepositionnees/forces-de-souverainete/guyane/dossier/les-forces-armees-en-guyane>
- h. européennes, M. d. (NOR : MAEJ1014680L). *Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale*.
- i. FEDERAL, S. (1997-1998). *Texte constitutionnel du 5 octobre 1988 modifié par les Amendements constitutionnels nos 1/92 à 17/97 et par les Amendements constitutionnels de révision nos 1/94 à 6/94*.
- j. GRANGER, S. (2011). *Le Contesté franco-brésilien : enjeux et conséquences d'un conflit oublié entre la France et le Brésil*. Consulté le 03 09, 2020, sur https://www.persee.fr:https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2011_num_98_372_4577
- k. Granger, S. (36 | 2017). *Migrations et continentalisation en Guyane*. Consulté le 03 11, 2020, sur <https://journals.openedition.org:https://journals.openedition.org/tem/4281>

ANNEXE III

- l. Junior, R. N. (2015 | 24). *La France et le Brésil de l'Oyapock, quels enjeux bilatéraux entre développement et durabilité?* Récupéré sur <http://journals.openedition.org/>: <http://journals.openedition.org/confins/10316>
- m. *La Guyane, terre d'immigration*. (s.d.). Récupéré sur <https://hist-geo.dis.ac-guyane.fr>.
- n. Lacondemine, T. (2019, 07 18). *Guyane : les ravages de l'orpaillage illégal* . Consulté le 03 11, 2020, sur <https://www.ledauphine.com>: <https://www.ledauphine.com/france-monde/2019/07/18/guyane-les-ravages-de-l-orpaillage-illegal>
- o. Lagneau, L. (2020, 02 08). *Harpie : Malgré les efforts des Forces armées en Guyane, l'orpaillage illégal peine à reculer*. Consulté le mars 06, 2020, sur <http://www.opex360.com>: <http://www.opex360.com/2020/02/08/harpie-malgre-les-efforts-des-forces-armees-en-guyane-lorpaillage-illegal-peine-a-reculer/>
- p. M. PHILIPPE COCHET, C. (Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 septembre 2011.). *Projet de loi N°3139, autorisant approbation du protocole additionnel à l'accord de partenariat et de coopération entre la France et le Brésil relatif à la création d'un centre de coopération policière*. ASSEMBLÉE NATIONALE.
- q. Muxagato, P. B. (Novembre 2010). Le rapprochement franco-brésilien: une relation stratégique au-delà d'un partenariat militaire? *Observatoire des amériques N° 7-2010*.
- r. Schneider, F. (2019, 11 27). « *Contre l'orpaillage illégal en Guyane, il faut renforcer la coopération transfrontalière* ». Consulté le 03 06, 2020, sur <https://www.la-croix.com>: <https://www.la-croix.com/France/Contre-lorpaillage-illegal-Guyane-faut-renforcer-cooperation-transfrontaliere-2019-11-27-1201062979>
- s. Tourneau, F.-M. L. (2007). *Presence_des_forces_armees_et_question_de_la_souverainete_en_Amazonie_bresilienne*. Consulté le 03 11, 2020, sur <https://www.researchgate.net>: https://www.researchgate.net/publication/32227547_Presence_des_forces_armees_et_question_de_la_souverainete_en_Amazonie_bresilienne
- t. WWF France, b. G. (2018). *Lutte contre l'orpaillage illégal: orientations pour une efficacité renforcée*. Juin.
- u. WWF France, b. G. (Juin 2018). *Lutte contre l'orpaillage illégale: orientations pour une efficacité renforcée*. WWF.

FICHE D'EVALUATION DE MÉMOIRE OME

Rédacteur(s) : LTN Olivier KUTNJEM KUTNJEM
Année de début/fin de mission : 2017 / 2020
Corps : 3^e Régiment étranger d'infanterie
Tuteur : CNE Vianney BAUCHET
Sujet : La coopération militaire franco-brésilienne : quel avenir ?

CORRECTION

Tuteur :

FOND	Intérêt pour l'expertise d'interculturalité	/ 1,5
	Profondeur de l'analyse	/ 2,5
	Plan et qualité de la démonstration	/ 2,5
	Richesse des arguments (recherche terrain, sources)	/3
	Possibilité d'exploitation (interne Adt et externe)	/ 1,5
FORME	Style littéraire et qualité des illustrations	/3
	Orthographe, grammaire et syntaxe (relecture)	/3
	Présentation générale / Originalité du traitement	/1
A L' APPRECIATION DU COMMANDANT DE FORMATION		/2
TOTAL		/20

Commentaires du tuteur :

APPRECIATION DU COMMANDANT DE FORMATION

Appréciation :

Note retenue : /20